

BAREME DES SUBVENTIONS FORFAITAIRES ALLOUEES AUX CLUBS A L'OCCASION DES RENCONTRES DE LA COUPE NATIONALE INTERFINANCES

Saison 2024/2025

1° Décomptes partiels :

DISCIPLINES	REPAS à 12 €. autorisés pour :	HEBERGEMENT (visiteurs)	Petits déjeuners à 3 €	Réception & Divers (arbitrage, etc...)
FOOTBALL A 7 BASKET BALL	11 visiteurs x 12€ ⇒ 180 € 4 représentants locaux x 12€	5 ch. à 2 lits = 100€ 1 ch. à 1 lit = 12€ 112 €	Pour 11 = 33 €	40 €
HAND BALL, VOLLEY-BALL	13 visiteurs x 12€ ⇒ 204 € 4 représentants locaux x 12€	6 ch. à 2 lits = 120€ 1 ch. à 1 lit = 12€ 132 €	Pour 13 = 39€	40 €
TENNIS MASCULIN - BADMINTON	6 visiteurs x 12€ ⇒ 96 € 2 représentants locaux x 12€	3 ch. à 2 lits = 60 €	Pour 6 = 18 €	20 €
TENNIS DE TABLE – GOLF TENNIS FEMININ - PETANQUE	5 visiteurs x 12€ ⇒ 84 € 2 représentants locaux x 12€	2 ch. à 2 lits = 40 € 1 ch. à 1 lit = 12€ 52 €	Pour 5 = 15 €	20 €

2° Equipes en Réception: Repas après match, réception, arbitrage.

FOOTBALL A 7 - BASKET	220 € (180 + 40)	TENNIS MASCULIN- BADMINTON	116 € (96 + 20)	TENNIS DE TABLE – GOLF TENNIS FEMININ - PETANQUE	104 € (84 + 20)
HAND-BALL - VOLLEY-BALL	244 € (204 + 40)				

3° Equipes en Déplacements :

Barème kilométrique: => 0,05 € / Km + frais d'hébergement et restauration

*Distance calculée sur un aller.	A	B	C
	0 km à 150 km *	151 km à 450 km *	451 km et plus *
		1 nuit, 1 petit déjeuner	1 nuit, 1 petit déjeuner, 1 repas
FOOTBALL A 7 - BASKET	Nb km A/R * 0,05 * 11 personnes	Barème A + 145 € (112 + 33)	Barème A + 277 € (112+ 33 + 132,00)
HAND-BALL - VOLLEY-BALL	Nb km A/R * 0,05 * 13 personnes	Barème A + 171€ (132 + 39)	Barème A + 327 € (132 + 39 + 156)
TENNIS MASCULIN - BADMINTON	Nb km A/R * 0,05* 6 personnes	Barème A + 78 € (60 + 18)	Barème A + 150 € (60 + 18+ 72)
TENNIS DE TABLE - GOLF	Nb km A/R * 0,05* 5 personnes	Barème A + 67 € (52 + 15)	Barème A + 127 € (52 + 15 + 60)
TENNIS FEMININ - PETANQUE	Nb km A/R * 0,05* 5 personnes	Barème A + 67 € (52 + 15)	Barème A + 127 € (52 + 15 + 60)

N.B. Dans le cadre des déplacements Métropole-Corse-Métropole, les frais de transport (**vol et frais kilométrique sur le barème routier**) seront délivrés à l'issue des rencontres après réception de la feuille de match **et présentation de la facture des billets d'avion**. Ils rembourseront le nombre réel de joueurs figurant sur celle-ci ainsi que le représentant officiel de l'association. Une avance pourra être demandée et la régularisation budgétaire effectuée après le match. Dans le cas où les dépenses réelles seraient supérieures au montant du forfait, les clubs doivent en assurer le règlement au moyen de leurs ressources propres, subvention de fonctionnement allouée par l'A.T.S.C.A.F. annuellement ou participation personnelle des intéressés.